

Annexe 1 : Etat des lieux et estimation des besoins

Type de population	Type de besoins (et volumétrie)	Type de réponse (et volumétrie)	Commentaires	Besoins estimés
Victimes de logements sinistrés en situation régulière	Relogement temporaire suite à un sinistre (environ 1 ou 2 cas/an)	Relogés dans appartements d'urgence	Procédure ad hoc, suite à deux rapports validés par le Conseil d'état (2005). Rien de prévu pour les personnes en situation irrégulière.	N.A.
Suisses de retour de l'étranger	Logement temporaire. Environ 30 dossiers actifs (Flux irrégulier et non anticipable).	Logés à l'hôtel pour une durée de 3 mois en moyenne (80 F/nuite ou 2'400 F/mois).	Ces personnes retrouvent ensuite un logement par leur propre moyen ou avec l'aide de l'OLO et/ou retournent dans leur canton d'origine où elles ont encore de la famille et des opportunités de travail. De manière générale cette population a moins de problèmes de type "social". Leur niveau d'éducation, par exemple, est souvent assez élevé.	N.A.
Personnes sorties de prison	Logement de transition pour des séjours d'un an au moins. Liste d'attente de 10 personnes, non-exhaustive. Besoin de plus en plus fort du côté des 18-25 ans (doivent terminer leur formation et retrouver un emploi avant d'être en mesure de déposer une demande pour un logement).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un appartement d'urgence (4 places, environ 30 séjours par an, durée 2 semaines) 2. Trois maisons dont une fermée depuis juillet 2011 (17 places, environ 20 séjours par an, 400 F/mois) 3. Faute de places : chambres d'hôtel (80 F/nuite ou 2'400 F/mois) 	<p>Forte pression sur la durée des séjours qui risquent de passer de 1 à 2 ans en moyenne.</p> <p>Le SPI suit ces personnes depuis leur sortie de prison jusqu'à la fin du mandat de probation (de 1 à 3 ans). Ensuite passage de relais à l'HG.</p> <p>L'OLO tient compte du facteur "sorti de prison sans relogement à la sortie" pour attribuer des points de priorité à la demande de logement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 10 places de type passerelle pour les 18-25 ans (2 ans) - et/ou 10 appartements long-terme pour désengorger le dispositif
Jeunes adultes en rupture ou sans plus de lien parental (18-25 ans)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Hébergement d'urgence 2. Hébergement de type passerelle 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La Virgule (6 lits, gratuité), Gabrielle-Sabet (appartement, 10 places, durée max. 3 mois, 10 F/nuite) 	Un nombre important de jeunes adultes séjourne à l'hôtel tandis que d'autres ne peuvent pas accéder aux appartements	

Annexe 1 : Etat des lieux et estimation des besoins

Type de population	Type de besoins (et volumétrie)	Type de réponse (et volumétrie)	Commentaires	Besoins estimés
		2. Servette (appartements, 10 places, durée max. 12 mois, entre 250 et 400 F/mois)	protégés.	
Victimes de violences domestiques/traité des êtres humains Femmes seules, enceintes ou avec enfants (mineures ou majeures)	1. Hébergement d'urgence sécurisé : Cœur des Grottes (500 refus/2010), Pertuis + Etape (360 refus/2010) 2. Hébergement sécurisé de type passerelle : Arabelle (120 refus/2010) 3. Relogement en appartement privé	1. Pertuis (10 places pour 200 séjours/an, 10 chambres; durée 1 mois), Etape (8 places pour 40 séjours/an, 8 chambres, durée 1 mois), Cœur des Grottes (55 places, 30 chambres, durée indéterminée) 2. Arabelle (40 places pour 22 placements/an, 18 chambres avec crèche, durée 6 mois), Solidarité Femmes (12 places, 5 chambres, durée 6 mois) 3. pas de réponse institutionnelle de type appartement	Les séjours dans les lieux d'urgence ou de type passerelle ont tendance à se rallonger faute de sortie possible. En conséquence, le nombre de refus augmente pour ces deux catégories d'hébergement.	- 55 places type urgence - 40 places type passerelle - et/ou 17 appartements long-terme
Auteurs de violences domestiques	Hébergement d'urgence pour éloignement judiciaire (38 demandes par an)	Vires (3 places, 3 chambres, 20 séjours/an, durée 1-2 mois)	Public très précarisé. Une part de ce public avec problèmes alcool, drogues et troubles psychiques (10 % profil Racard)	3 places (moyennant nouveau lieu et adaptation subvention, Vires pourrait doubler sa capacité tout en gardant la même équipe)
Personnes très désocialisées, avec combinaison troubles psychiques, drogues, alcool et/ou violence	1. Hébergement d'urgence pour mise à l'abri, stabilisation consommation et violence (Racard : environ 100 demandes refusées/an) 2. Lieu de vie de long-terme	1. Racard (8 places, 5 chambres, 20 séjours/an, durée 3 mois), Carte Blanche (appartement de 3 places) 2. Route de Chêne (7 places), Maisonneuve (10 places, 5	Ces personnes présentent un comportement inadéquat pour vie en appartement, en EMS ou en EPH	8 places en hébergement d'urgence

Annexe 1 : Etat des lieux et estimation des besoins

Type de population	Type de besoins (et volumétrie)	Type de réponse (et volumétrie)	Commentaires	Besoins estimés
	sans objectif socio-éducatif	appartements), SGIPA (appartement de 3 places)		
Personnes sans logement permanent/ sans domicile fixe	<ol style="list-style-type: none"> Hébergement d'urgence pour mise à l'abri Hébergement de type passerelle pour stabiliser la situation sociale et faciliter la recherche d'un logement pérenne 	<ol style="list-style-type: none"> Hôtel, camping (environ 200 dossiers STA ou HG logés à l'hôtel, 80 F/nuît ou 2'400 F/mois), abri PC (2 abris de 100 places chacun; 1294 personnes accueillies pour un total de 24'100 nuitées en 2010-2011, ouverture du 14.11.11 au 31.03.2012), Armée du Salut (40 lits à l'année, 12'000 nuitées en 2010, 600 personnes refusées en 2010 faute de place, 15 F/nuît sauf si bon des clubs sociaux ou d'institutions partenaires) + autres lieux comme la Coulou, La Virgule, Communauté d'Emmaus, Carte Blanche, SALT ULT (72 appartements de la GIM, 134 adultes + 50 enfants, durée de 6 mois à 5 ans, en 2010 : 36 départs et 39 arrivées, en moyenne 8 demandes par semaine; loyer fixé en fonction des revenus : entre 120 et 1070 F/mois) 	<p>Les personnes pouvant entrer en appartement selon la procédure ULT sont dans des situations de grande précarité ou d'urgence extrême.</p> <p>Sinon, l'OLO tient compte du facteur "SDF" pour attribuer des points de priorité à la demande de logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 75 places de type passerelle (résidentiel ou appartement collectif) - 22 appartements long-terme
Evacués judiciaires (jugements d'évacuation d'appartements exécutés avec	<ol style="list-style-type: none"> Hébergement d'urgence (292 cas en 2010, 82 cas au 14.07.2011, estimations 2011 à revoir en raison de l'accélération de la procédure et du doublement des 	<ol style="list-style-type: none"> OLO (82 logements d'urgence, 12 logements octroyés et 5 refus en 2010, 7 logements octroyés au 14.07.2011) 	Actuellement 1 logement d'urgence vacant.	<p>25 appartements long-terme</p> <p>Raccourcissement du délai d'épreuve à 1 an de manière</p>

Annexe 1 : Etat des lieux et estimation des besoins

Type de population	Type de besoins (et volumétrie)	Type de réponse (et volumétrie)	Commentaires	Besoins estimés
intervention de la force publique)	audiences) 2. Relogement en appartement privé	2. après un délai d'épreuve de 3 ans, logements d'urgence peuvent être convertis en appartement standard		à faire entrer plus d'évacués dans le système.
Personnes issues de la filière asile	1. Logement en collectif ou en individuel en fonction du degré d'autonomie du requérant d'asile (manque 300 places). 2. Relogement en appartement privé après obtention d'un permis de séjour de type B ou C (manque 300 places)	1. Dispositif d'hébergement HG (2'500 places en collectif) 2. Dispositif d'hébergement HG (2'300 places en individuel) 3. Abris PC (140 places)	Dispositif de l'ARA saturé par les arrivées massives. 3 abris PC sont actuellement utilisés pour loger les primo-arrivants. Création d'une unité spécialisée dans le logement pour accompagner les ex-requérants d'asile à chercher un logement pérenne. Un usager permis B ne peut pas déposer de demande de logement à l'OLO, s'il est depuis moins de 2 ans sur le canton de Genève. Idem pour la GIM (qui applique le même délai à des confédérés qui auraient quitté Genève et qui seraient de retour dans le canton depuis moins de 2 ans).	- 600 places en collectif - et/ou 160 appartements long-terme